



Demande d'aide financière

Numéro de dossier
PRQ

Renseignements sur le ou les propriétaires			
Nom (en lettres moulées) (1)	Prénom (en lettres moulées) (1)	Numéro d'assurance sociale	Statut Citoyen canadien <input type="radio"/> Résident permanent <input type="radio"/>
Nom (en lettres moulées) (2)	Prénom (en lettres moulées) (2)	Numéro d'assurance sociale	Statut Citoyen canadien <input type="radio"/> Résident permanent <input type="radio"/>
Adresse	Municipalité	Code postal	Ind. rég. Numéro de téléphone

À l'attention de la Municipalité

Bâtiment			
Adresse	Municipalité	Code postal	
Code d'utilisation / utilisation prédominante du bâtiment		Distance de la place d'affaires du partenaire (aller seulement) 50 km ou - <input type="radio"/> + de 50 km <input type="radio"/>	
Valeur uniformisée du bâtiment \$ (E)	Nombre de logements	% d'occupation % (F)	Valeur uniformisée du logement (E x F) \$ (G)
Le bâtiment est situé dans une zone inondable de grand courant (0 - 20 ans) :		Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
Si oui, le bâtiment :		est déjà ou sera, pendant l'exécution des travaux, immunisé contre les inondations.	
Le bâtiment est situé dans une zone de contraintes naturelles relatives aux glissements de terrain ou à l'érosion côtière :		Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>	
Si oui, les travaux :		ne sont pas assujettis aux dispositions réglementaires concernant ces zones.	

Aide financière			
Coût reconnu (case ①, devis sommaire) \$ (H)	Taux d'aide % (D)	Aide financière (H x D) \$ (I)	Aide financière maximale : <b>20 000 \$</b>
Révision \$ (H)	Révision \$ (I)	Date :	Initiales :

Avis
<p><b>PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b></p> <p>Les renseignements personnels recueillis par la Société d'habitation du Québec ou par ses partenaires sont nécessaires pour l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, de ses règlements afférents et des programmes adoptés en vertu de ceux-ci. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de l'aide financière demandée. La Société d'habitation du Québec ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel autorisé ou à ses partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'information, veuillez-vous adresser au responsable de la protection des renseignements personnels de la Société d'habitation du Québec.</p>

Article 15 du Programme Rénovation Québec
<p>Le propriétaire doit rembourser à la Municipalité tout montant reçu s'il est porté à la connaissance de celle-ci qu'il a fait une fausse déclaration ou lorsque l'octroi de l'aide financière est révoqué.</p> <p>Au sens du présent article, constitue une fausse déclaration, toute déclaration ou tout renseignement erroné ainsi que toute omission ou information incomplète ayant eu pour effet direct ou indirect le versement par la Municipalité d'une aide financière à laquelle le propriétaire n'avait pas droit.</p>

**Conditions et exigences du programme**

1. Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié du présent programme dans les cinq (5) années séparant le versement de la dernière aide financière et cette demande. Le délai est de cinq (5) ans si le propriétaire a bénéficié du Programme de réparations d'urgence.
2. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'un avis d'expropriation ou d'une réserve au sens de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24).
3. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'une procédure remettant en cause le droit de propriété qui y est rattaché (ex. : succession non réglée, maison en vente, etc.)
4. Le propriétaire doit être libre de tous arrérages de taxes et ne doit avoir aucun litige en cours avec la municipalité pour des avis d'infraction reçu relativement à des travaux
5. Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit au registre des détenteurs d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec. La licence doit être valide pour toute la durée des travaux.
6. L'entrepreneur doit fournir les matériaux (neufs et de qualité standard) et la main-d'œuvre pour que le coût des travaux soit reconnu.
7. Le propriétaire doit obtenir au moins deux soumissions pour la réalisation des travaux.
8. Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires par le partenaire pour rendre le bâtiment sécuritaire, que ceux-ci soient admissibles ou non au programme, et cela, avant le versement de l'aide financière.
9. Le propriétaire doit aviser l'inspecteur de tout changement aux travaux, y compris si l'entrepreneur décele d'autres défauts majeurs ou suggère des travaux différents de ceux présents au devis rédigé par l'inspecteur.
10. La Société d'habitation du Québec peut annuler son engagement à verser l'aide financière si les travaux n'ont pas été exécutés dans les six (6) mois suivant la date inscrite sur le certificat d'admissibilité.
11. Les travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et en conformité avec les codes et règlements en vigueur.

**Déclaration du ou des propriétaires**

**Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire et dans les documents exigés dans le cadre du programme Rénovation Québec sont véridiques et complets. Je confirme avoir pris connaissance de l'avis relatif à la protection des renseignements personnels ainsi que de l'article 15 du Programme Rénovation Québec dont le texte est reproduit dans le présent formulaire. Je consens à ce que tous les renseignements personnels me concernant dans ce dossier, et qui sont nécessaires à la mise en œuvre et à l'application du Programme, fassent l'objet d'échanges entre le partenaire qui administre ce programme, la Société d'habitation du Québec et tout autre organisme gouvernemental concerné. Je confirme aussi avoir pris connaissance des conditions et exigences du programme décrites dans le présent formulaire et je m'engage à les respecter. Je comprends aussi que je ne peux entreprendre les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation écrite (*Certificat d'admissibilité*) de la Société d'habitation du Québec ou de son partenaire municipal et que les travaux entrepris avant l'obtention de cette autorisation ne seront pas admissibles à une aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec. Je déclare que les travaux qui seront réalisés n'ont pas fait ou ne feront pas l'objet d'une aide provenant d'autres programmes de ministères ou d'organismes fédéraux ou provinciaux, ou d'entités municipales.**

Nom (en lettres moulées) (1)	Signature (1)	Année	Mois	Jour
Nom (en lettres moulées) (2)	Signature (2)	Année	Mois	Jour

**Déclaration du partenaire**

Nom du partenaire (en lettres moulées)	Code du partenaire	Ind. rég	Numéro de téléphone	Poste	Ind. rég	Numéro de télécopieur
--	--------------------	----------	---------------------	-------	----------	-----------------------

**Je, soussigné, représentant autorisé du partenaire, déclare avoir analysé la présente demande d'aide aux fins de l'application du programme Rénovation Québec ainsi que les documents annexés. Sur la foi de ces documents et des renseignements qui y sont contenus, je déclare ce qui suit :**

- le bâtiment visé par les travaux n'est pas situé dans une zone de contrainte naturelle;
- les travaux admissibles sont conformes aux exigences du programme;
- l'entrepreneur retenu par le propriétaire est inscrit au registre des détenteurs d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec et la licence est en vigueur au moment de la délivrance du certificat d'admissibilité.

**En conséquence, un certificat d'admissibilité a été délivré pour ce domicile en date du \_\_\_\_\_, dans le cadre du programme Rénovation Québec, pour une aide financière de \_\_\_\_\_ \$.**

Nom du représentant autorisé (en lettres moulées)	Signature du représentant autorisé	Année	Mois	Jour
---	------------------------------------	-------	------	------